

Sommaire

Page 1

□ Édito

- Je m'engage...

Page 2

□ Urbanisme

- PLU : Où en sommes-nous ?

Page 3

□ Environnement

- Biodéchets : Le tri pour
l'énergie

Page 4

□ Vie de l'Association

- L'engagement citoyen de
l'ADEMUB. De 1992 à
aujourd'hui

Page 5

□ Brève

- Baromètre Vélo 2025

□ Défense de l'environnement

- Élections municipales :
Quelles mesures prioritaires ?

Page 6

□ A vos agendas

- Fête de l'arbre / Soirée ciné
/ Adexplore le veilleur urbain

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le
14/04/1992 et agréée au titre de l'article
L.121-8 du Code de l'urbanisme et de
l'article L.141-1 du Code de
l'environnement (arrêté préfectoral n°
2002-PREF.DCL/0366 du 19 /11/2002)

Directeur de publication : Yoann LEROSE

Imprimerie Lefèvre

16 rue Denis Papin / ZA des
Montatons

91240 Saint-Michel-sur-Orge

ISSN : en cours

Éditorial

JE M'ENGAGE...

Je prends aujourd'hui la plume en tant que nouveau président de l'ADEMUB. C'est un honneur, mais surtout une responsabilité que j'aborde avec enthousiasme et conviction.

J'ai 34 ans et j'appartiens à une génération qui a grandi avec la conscience aiguë des crises climatiques et sociales. Comme beaucoup d'entre vous, j'essaie de vivre en accord avec mes valeurs : je privilégie le vélo et les transports collectifs pour mes déplacements, je cultive mon jardin et je fauche ma pelouse. Ces gestes simples ne sont pas des contraintes, mais une manière de montrer qu'un **autre mode de vie est possible**, plus sobre, juste, respectueux du vivant.

Le dérèglement climatique n'est plus une menace lointaine : il est là, sous nos yeux, dans nos forêts qui brûlent, nos sols qui s'appauvrissent. Même notre démocratie vacille, fragilisée d'une part par l'abstention, le désintérêt, la résignation, mais aussi par l'inaction, le manque d'ambition et de sens du compromis de ceux sur qui nous comptons pour résoudre ce défi sans précédent.

Face à ce double péril – crises écologique et démocratique – une évidence s'impose : nous ne pouvons plus attendre que d'autres agissent à notre place. C'est à chacun de nous de prendre sa part. Cela peut sembler insurmontable, mais l'action commence simplement : créer une association, rejoindre un collectif, une entreprise éco-responsable, se syndiquer, voter, reformer du collectif ! Partout, des citoyens s'organisent, inventent, expérimentent. **Ne restez pas spectateurs : engagez-vous.**

Notre but n'est pas seulement de protéger ce qui peut l'être encore, mais aussi et surtout de comprendre. Comprendre le vivant, comprendre ce que signifie être humain au XXI^e siècle, comprendre comment retrouver une juste relation avec notre environnement.

Comprendre ne suffit pas : il faut aussi agir. Changer nos habitudes et nos imaginaires. Au futur, nous consommerons bio et local, réparerons au lieu de jeter, nous reverdirons nos rues, nos cours et nos jardins, nous choisirons de nous déplacer à vélo, de marcher et prendre les transports en commun. Nous inventerons de nouvelles manières de célébrer, d'habiter, de vivre...

Adhérer à l'ADEMUB c'est soutenir nos actions et donner de la force à notre voix dans le débat public. Nous rejoindre c'est augmenter notre vigilance commune sur notre cadre de vie, le préserver et redonner du sens au collectif.

Dans ce 80^e numéro d'ADEMUB iNFO, nous vous présentons nos principales constatations sur le Plan Local d'Urbanisme, l'histoire de l'ADEMUB, de sa création à ses combats actuels, une annonce pour lire sur notre site l'analyse du baromètre Vélo, les douze mesures que nous proposons pour faire avancer la transition écologique, et le point sur la mise en place du tri des biodéchets et les gestes à adopter dès maintenant.

Bonne lecture, et à bientôt.

Yoann Lerosé

PLU : Où en sommes-nous ?

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui doit normalement voir son aboutissement en 2026 serait-elle en panne ? Lors d'une première présentation, début juin 2025, nous donnons les grandes lignes du projet, mais avec des insuffisances, notamment en matière d'environnement, on nous promet tous les détails pour septembre. Malgré une lettre de rappel de notre part, toujours rien à l'horizon. Quelques réflexions sur ce projet.

Rappelons les principes adoptés en 2024 pour ce PLU et ainsi résumés : **ni densification, ni étalement**. Rappelons également les principes de la Loi Climat et Résilience fixant les règles de la non-artificialisation des sols pour un avenir prochain en France. Lors de la présentation publique de juin, le Maire a annoncé, pour l'ensemble de la zone pavillonnaire, largement dominante à Brétigny, mais aussi dans l'habitat collectif ainsi que dans le centre-ville, une réduction des zones constructibles et une part importante de végétalisation et de pleine terre. De même, est prévu le classement en Espaces Paysagers Protégés (EPP) d'une part importante des fonds de parcelles ou cœurs d'îlots sur la base de la Carto-végétation.

Question : le principe de pleine terre ne doit-il pas s'accompagner de règles concernant la végétalisation de ces zones ? Nous attendons d'ailleurs la parution de la Charte de l'arbre, qui ne doit pas se résumer en un guide des bonnes pratiques, mais fixer des règles précises pour la protection des arbres, tout déboisement ne pouvant intervenir sans accord préalable des services municipaux. Nous demandons, en outre, que dans ces zones de pleine terre soit strictement interdite la construction de piscines privées. Il est préférable d'y aménager des mares et uniquement des abris de jardin. De même nous sommes a priori opposés à toute extension dans les propriétés existantes.

Éviter l'artificialisation des sols consiste d'abord logiquement à supprimer, dans le PLU, toute zone AU (A Urbaniser). La Ville fait un effort en supprimant 11,16 ha en AU dans les Cendrennes. Un autre secteur dans le quartier St Philibert, en bordure du chemin des Pâtures, continuerait d'être classé en AU, projet contesté à la fois par l'ADEMUB et le voisinage, qui préfèrent un classement en N. Il est d'ailleurs prévu de limiter toute nouvelle construction à Brétigny au seul secteur Clause-Bois Badeau dont le périmètre a été défini depuis l'origine et confirmé dans le cadre du SDRIF-E. Cette opération d'envergure devrait normalement se terminer en 2029 selon les prévisions.

Là devra s'arrêter toute artificialisation des sols à Brétigny. En conclusion, on devrait voir disparaître, dans ce nouveau PLU, tout autre projet de zones AU.

Sur le plan des espaces verts, notamment les zones N (zones naturelles) et les EBC (espaces boisés classés), **un effort plus conséquent doit être consenti à Brétigny**, même si le projet prévoit une augmentation de 25 ha sur les zones N. Sur la Carto-végétation d'ENE on note que la partie boisée se limite actuellement à 15% de notre territoire. Nous demandons que le nouveau PLU fasse passer cette proportion à 25-30% des 1 456 ha de la commune. Pour ce faire, entre autres, un continuum de haies bocagères, en zone pavillonnaire comme en zone agricole, qui manque à Brétigny, est préférable aux clôtures en maçonnerie ou claustra, même percées de passes pour la petite faune.

En faveur de cette continuité écologique que nous demandons (haies, corridors écologiques...), il faut faire appel notamment à l'aide de



l'Atlas de la biodiversité dont nous attendons les conclusions et propositions d'actions. Nous avons remarqué le corridor de la RD 19 dont les contours sont dessinés, mais certains autres doivent apparaître clairement, comme la vallée du Blutin, renaturée, ou les doigts verts du secteur Clause-Bois Badeau, sans parler du rôle majeur de la vallée de l'Orge et des Jons Marins dont les discontinuités devraient être réduites.

Un mot enfin sur les bâtiments remarquables. D'accord avec le classement des 18 maisons en meulière, mais quand mettra-t-on fin au délabrement et à l'état d'abandon d'autres éléments, tels que le château de Rosière, le moulin du Carouge ou La Garde Depas ?

En matière de mobilités et plus particulièrement d'accessibilité, nous soulignons le projet de création d'emplacements réservés dans les rues Salvador Allende et Danièle Casanova, très étroites. Mais il y a encore beaucoup à faire en matière d'accessibilité sur la voirie de Brétigny. Et quid des autres emplacements réservés ?

Un domaine est particulièrement négligé dans ce projet de PLU tel que présenté : **les zones industrielles et économiques.** Il y aura donc encore beaucoup à faire pour compléter le travail. Nous y veillerons.

Environnement

BIODÉCHETS : Le tri pour l'énergie

Depuis cet été, une nouvelle poubelle a fait son apparition dans nos foyers : la poubelle orange. Les habitants de Brétigny ont tous été équipés d'un kit comprenant un bioseau et suffisamment de sacs poubelle orange pour chaque semaine d'une année. Grâce à ce geste de tri, les biodéchets deviennent source d'énergie !

Trier c'est facile : il vous suffit de mettre vos déchets alimentaires dans le sac orange, de chasser l'air du sac et de le fermer à double-nœud puis de le déposer dans votre bac d'ordures ménagères. Une fois collectés, les sacs orange sont séparés des autres sacs grâce à un système de tri optique sur l'unité de tri du SIREDOM à l'écosite de Vert-le-Grand/Echarcon. Les robots trieurs repèrent les sacs orange et les mettent de côté pour qu'ils puissent ensuite rejoindre le méthaniseur quelques mètres plus loin. **Il est très important de les utiliser seulement pour les déchets alimentaires !**

Ce qu'il faut mettre dans les sacs orange



Ces déchets sont valorisés par **méthanisation**. Le méthaniseur de la SEMARDEL permet de transformer les biodéchets en gaz naturel et en engrais agricole. Il peut traiter jusqu'à 35 000 tonnes de biodéchets par an !

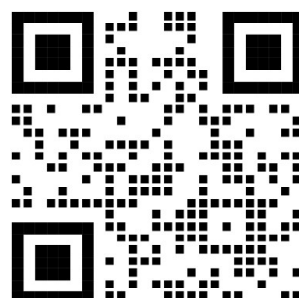
La méthanisation de nos déchets alimentaires, réalisée dans des méthaniseurs, permet de produire une source d'énergie locale : le biométhane. Ce dernier est réinjecté dans le réseau de gaz. La méthanisation produit également du compost pour l'agriculture.

L'ADEMUB espère que le SIREDOM et la SEMARDEL seront transparents et tiendront informés les habitants sur le nombre et la qualité des biodéchets collectés, triés et transformés en biométhane et fertilisants agricoles, ainsi que sur les performances environnementales réelles des installations — notamment le contrôle des fuites de méthane, un gaz à effet de serre très puissant.

Ce nouveau geste de tri est très important pour l'écologie et l'économie circulaire. Nous encourageons tous les Brétignolais à pratiquer ce tri.

Pour plus d'infos : <https://www.coeuressonne.fr/vos-services/gestion-des-dechets>

QR code vidéo de l'agglo : comment utiliser le sac orange : <https://youtu.be/negzkNSHTr8>



L'ENGAGEMENT CITOYEN DE L'ADEMUB De 1992 à aujourd'hui

L'histoire de l'ADEMUB est celle d'un engagement bénévole constant pour le bien-être et le cadre de vie à Brétigny-sur-Orge depuis 33 ans. Notre association, déclarée en 1992, est mue par les valeurs fondamentales de l'indépendance, du dialogue et de la vigilance factuelle, assurant une posture de force de proposition constructive pour toutes les générations. L'évolution des défis, de l'expansion urbaine à l'urgence climatique, démontre la pertinence de cet engagement dans le temps.

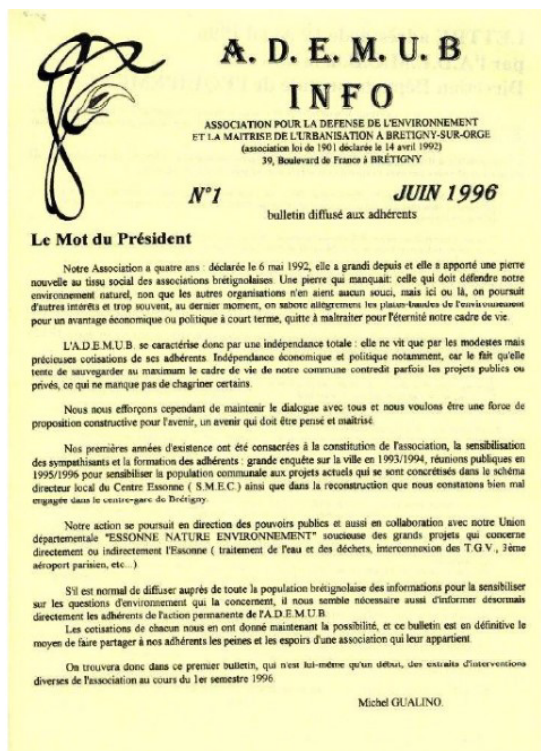
De l'expansion non maîtrisée à l'urgence écologique

Les préoccupations qui animaient les adhérents dans les années 90 résonnent directement avec nos enjeux actuels, prouvant que les problèmes de fond ont persisté malgré le changement de contexte :

- **Artificialisation et densification** : Si l'inquiétude en 1996 portait sur la menace de devenir une "ville champignon" et la densification du **Centre-gare**, la vigilance se concentre aujourd'hui sur l'atteinte de l'objectif de **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**, une mesure vitale pour préserver notre qualité de vie.
- **Protection des ressources essentielles** : Nos premières alertes concernaient le risque de **pollution des nappes phréatiques** et la saturation des réseaux d'assainissement due à l'urbanisation. En 2024-2025, nous demandons une cohérence dans le **PLU (Plan Local d'Urbanisme)** pour une protection ambitieuse des **Trames Bleues et Vertes (TVB)**, essentielles à l'adaptation climatique et à la **continuité écologique**.
- **Qualité de l'environnement et nuisances** : Hier, nous dénoncions déjà l'opacité de la gestion des déchets (procès gagné contre le projet SOREDIV d'installation d'un centre de tri de 200.000 tonnes/an à la Moinerie) et réclamions l'amélioration du **RER C**. Aujourd'hui, notre engagement se prolonge par la promotion d'une ville plus saine via le **Manifeste pour une circulation apaisée** (zones 30 km/h), la circulation à vélo, et par l'alerte sur les nuisances énergétiques des **Data Centers** et de la **pollution lumineuse**.



Paul SIMON, président fondateur de l'Ademub en 1992



Expertise et temps : la valeur ajoutée de nos bénévoles

L'engagement de l'ADEMUB ne vise pas la confrontation, mais à **éclairer les décisions** par une analyse rigoureuse. Il vise également à montrer qu'il est possible de « bien vivre » tout en protégeant notre environnement/cadre de vie et d'une manière générale la vie et la biodiversité à Brétigny. Ce travail de fond s'appuie sur le **temps et l'expérience** que ses membres mettent au service du bien commun :

- **Expertise locale pour un avenir maîtrisé** : Hier, il fallait déjà exercer un contrôle attentif sur la gestion des sociétés d'aménagement chargées de projets publics (la SEMABC jadis pour le centre-gare, la SORGEM de nos jours pour la ZAC Bois Badeau) ; aujourd'hui, il faut analyser la **"carto-végétation"** au mètre près pour garantir que le Plan Local d'Urbanisme protège effectivement la biodiversité et le bien-être des Brétignolais.
- **Protéger ce qui est précieux** : L'Ademub se mobilise pour la **Charte de l'Arbre**, un outil indispensable non seulement pour l'environnement, mais aussi pour maintenir les **îlots de fraîcheur** et le caractère unique de nos quartiers. Hier comme aujourd'hui, notre rôle est d'assurer que les projets publics ne maltraitent pas notre cadre de vie et s'adaptent efficacement au changement climatique.

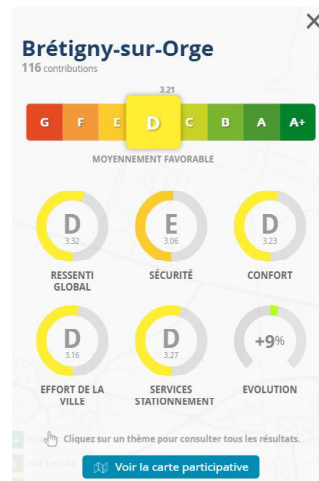
L'ADEMUB est une **association non partisane** dont le rôle est d'assurer la survie et la qualité de l'environnement pour les générations futures. C'est l'expérience et le temps de ses membres qui donnent à l'ADEMUB la force de maintenir cette vigilance constructive.

Baromètre vélo 2025 :

Brétigny progresse, mais les coupures cyclables freinent l'essor du vélo

Avec plus de 115 contributions, le Baromètre des villes cyclables 2025 révèle une amélioration globale de la situation à Brétigny-sur-Orge, sans toutefois marquer un tournant décisif. La note générale passe de **2.88 à 3.21**, soit une progression de **E à D**, traduisant un mieux perçu, mais il reste encore du chemin avant que Brétigny devienne une ville vraiment adaptée au vélo.

LIRE L'INTÉGRALITÉ DE L'ANALYSE SUR NOTRE SITE



Défense de l'environnement

ÉLECTIONS MUNICIPALES : Quelles mesures prioritaires ?

Les élections municipales sont proches (mars 2026). L'ADEMUB propose quelques idées qui devraient être les priorités de la nouvelle équipe pour avancer dans la transition écologique.



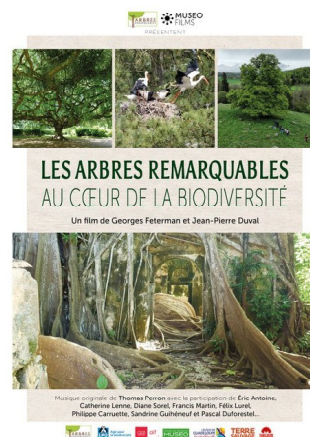
- 1 - **Créer** une Maison de l'environnement, du vélo et de la marche,
- 2 - **Renforcer** l'action en faveur de la biodiversité locale : protection et plantation d'arbres, adoption d'une Charte de l'Arbre, développement de la continuité écologique,
- 3 - **Créer** des lieux de convivialité par la préservation du patrimoine de Brétigny, châteaux, bâtis remarquables et parcs et par la renaturation de la place du 11 novembre,
- 4 - **Lutter** contre l'artificialisation des sols, en limitant toute ouverture ou extension de grandes surfaces commerciales ainsi que toute construction consommatrice d'espace,
- 5 - **Développer** une alimentation saine en soutenant les circuits courts et de préférence bio, notamment pour les cantines scolaires,
- 6 - **Prendre en compte** le handicap dans toute décision d'aménagement,
- 7 - **S'impliquer** davantage dans la démarche de réappropriation publique de l'eau potable de la production à la distribution,
- 8 - **Accroître** la lutte contre les nuisances sonores et lumineuses,
- 9 - **Mettre en place** un plan de rénovation des bâtiments municipaux (isolation, végétalisation...), accélérer la politique de maîtrise énergétique,
- 10 - **Élargir** et soutenir l'offre culturelle,
- 11 - **Impliquer** les habitants et les associations dans les décisions municipales,
- 12 - **Décliner un Plan marche et vélo** en poursuivant les actions en faveur d'une ville apaisée et accessible.

Fête de l'Arbre :

Le samedi 29 novembre à l'espace Mandela de 15 h 30 à 17 h 30, au stand ADEMUB :
Projection de photos d'arbres d'ici et d'ailleurs, jeux autour des arbres et leurs feuilles,
documentation – discussions autour de l'arbre

A découvrir : «Les Arbres remarquables au cœur de la biodiversité», un film de Jean-Pierre Duval et Georges Feterman : ce troisième documentaire souligne l'importance des vieux arbres pour la biodiversité qu'ils abritent ou attirent.

Consulter les projections à suivre sur « museo-films.com » et cliquer sur l'onglet Agenda.



Soirée ciné :

Au Ciné 220, le jeudi 4 décembre 2025, soirée ciné débat avec la projection du documentaire «**SHIMLA**», une fugue des temps modernes, de Johan Reboul et Victoria Guillon.

Débat animé par Dominique GOUR, philosophe, écrivain.

Adexplore – Le veilleur urbain

L'ADEMUB met en ligne sur son site Adexplore – Le veilleur urbain, une carte interactive qui rend les informations d'urbanisme plus accessibles. Vous pouvez y superposer les images satellites, les parcelles cadastrales, les zones et prescriptions du PLU, ainsi que la carto-végétation. Un simple clic n'importe où affiche les détails du numéro de parcelle, de la zone PLU et des prescriptions associées.

<https://ademub.asso.fr/adexplore-le-veilleur-urbain/>

QR code de Adexplore ci-contre ---->



Adresses utiles :

Site : www.ademub.asso.fr

Facebook : facebook.com/asso.ademub

Mail : Ademub.communication@gmail.com



BULLETIN D'ADHESION 2026

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Mail :

J'adhère ⁽¹⁾, je renouvelle mon adhésion ⁽¹⁾ à l'ADEMUB pour l'année **2026**

Ci-joint ma cotisation ⁽²⁾ de €

Bulletin à renvoyer à **ADEMUB : siège : 44 rue de la Mairie – 91220 Brétigny-sur-Orge**

Trésorière : Annie KERGOURLAY – 27 rue du Général Leclerc - 91220 Brétigny-sur-Orge

Modes et facilités de paiement ⁽¹⁾

Par chèque bancaire à l'ordre de : ADEMUB

Par virement au compte suivant : IBAN : FR76 1027 8062 2100 0248 4354 170 BIC : CMCIFR2A

(Préciser : « adhésion 2026 » dans le virement)

⁽²⁾ **Cotisation simple : 20,00 € Cotisation couple : 30,00 €**

Cotisation petit budget : 10,00 € Cotisation de soutien : 40,00 €

Si vous versez une cotisation de soutien et que vous adhérez en couple, merci de cocher la case : ☐

Signature :

⁽¹⁾ rayer la mention inutile

⁽²⁾ choisir la cotisation que vous voulez verser

Un reçu est délivré pour la déduction fiscale légale accordée aux associations de défense de l'environnement. Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr